L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLÉANS, MARDI MATIN, 22 MAI 1877.

50me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI MATIN, 22 MAI.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Placide J. Spear, à la Bourse des Négociants et des Manufacturiers, rue Royale—Maison en bois, rue St Claude entre le Chemin du Bayou et la rue du Hinterer—Appel au bureau de prêts sur gages de Otto Schwabe, au No 17 de la rue Bienville. Continuation de la vente de gages forfaits.

Par D. E. Murphy & Fox, au No 68, 70 et 72 de la rue Tchoupitoulas—Epaules salées sèches.

Par Vincent & Co., aux Nos 63 et 64 de la rue de Dauphine—Habillements et lingerie.

Epaules—Voir l'annonce d'encan de D. E. Murphy & Son.

SPECTACLES.

Mardi 21 mai 1877.

ALCAZAR—Chansonnettes, opérettes, etc.

La taxe du chemin de fer du Pacifique.

Il y a un mois environ, la Compagnie du Chemin de fer du Pacifique (lines d'Alexandrie à Marshall) faisait insérer dans l'*Abeille* un communiqué dans lequel il était dit qu'on ne demandait au peuple de voter la taxe de un demi pour cent en faveur du chemin de fer projeté, qu'à titre de simple manifestation, seulement pour influencer le vote du Congrès en faveur du bill accordant une subvention à cette ligne. On ne devait exiger le paiement de la taxe que, si, plus tard, cela devenait absolument nécessaire pour finir le chemin.

Aujourd'hui, on a oublié ces promesses et on tient un tout autre langage. On n'attend plus que le vote de la taxe pour employer immédiatement l'argent des contribuables et mettre, dit-on, à l'ouvrage 1000 ou 1500 ouvriers.

Il n'est sorte de promesses qu'on ne fasse pour influencer les électeurs. Il semble qu'il y aura du travail pour tous les gens inoccupés, que le chemin va être construit comme par enchantement, et qu'il va en résulter une reprise d'affaires presqu'immédiate. Tout cela est de la fantasmagorie, et il convient de réduire ces allégations à leur juste valeur.

Les directeurs auraient besoin d'avoir autre chose que des paroles en l'air pour savoir à quoi s'en tenir sur la compagnie, sur son capital réel, sur ce qu'elle a déjà fait et sur ce qu'elle peut faire. Les démocrates de la Chambre, en 1876, ont voté cette loi en aveugles, sans savoir ce qu'ils faisaient, parce que le bill n'avait même pas été lu et ce qui le prouve c'est le vote passé le lendemain par la majorité pour redemander le bill au Sénat qui a refusé de le rendre. Il ne faut pas que les électeurs votent la taxe aussi aveuglément, sans savoir ce qu'ils font, ou en acceptant toutes les allégations qui sont mises dans les journaux pour les pousser à voter cette taxe.

Les directeurs ont publié hier matin une déclaration collective qui proteste contre l'assertion, suivant laquelle ils n'auraient pas toujours en l'intention de construire leur chemin depuis la Nouvelle-Orléans jusqu'à Shreveport et Marshall.

Nous ne perdrons pas notre temps à établir que lorsque l'affaire a été présentée au débat, il était entendu que la Compagnie devait, d'abord et uniquement, construire la section d'Alexandrie à Marshall, car la déclaration des directeurs nous fournit un argument décisif de plus contre la taxe.

Nous demandons aux honorables directeurs et aux signataires d'une adresse vague et générale en faveur de la taxe publiée dimanche, de vouloir bien éclairer les électeurs et les contribuables par des réponses pratiques et précises sur les points suivants :

Quel est le capital effectif de la compagnie, déduction faite des souscriptions non réalisables ?

Combien a-t-il été dépensé et quel est le travail accompli ?

Que coûtera le chemin d'Alexandrie à Marshall jusqu'à la mise en exploitation ?

Que coûtera le chemin de Donaldsonville à Marshall mis en exploitation.

Où prendra-t-on les ressources pour les dépenses, en dehors de la taxe qui ne doit donner que $2,400,000 environ ?

Nous avons, jusqu'à preuve du contraire, que le capital effectif de la Compagnie ne dépasse pas deux à trois cent mille piastres, que le chemin d'Alexandrie à Marshall seul couterait cinq à six millions de dollars, que celui de Donaldsonville à Alexandrie en coûterait davantage et que la ligne complète de la Nouvelle-Orléans au Texas ne pourrait être mise en exploitation à moins de douze à quinze millions de dollars.

Où la Compagnie prendra-t-elle ce qu'il faudra ajouter à la taxe pour compléter cette somme ? Elle empruntera peut-être ne trouvera pas à emprunter assez pour finir ses travaux.

Les hommes d'affaires de la Nouvelle-Orléans qui sont en faveur de ce chemin ont-ils tout calculé, tout pesé ? Nous l'ignorons et si les actionnaires sont disposés à faire le sacrifice des montants qu'ils ont souscrits, nous n'avons pas d'objection à y faire, loin de là. Mais quand on présente aux contribuables la taxe comme un bon placement, nous ne pouvons accepter cette assertion sans qu'elle soit établie et démontrée pratiquement. Pour nous, les contribuables qui paieront la taxe n'en reverront jamais un cent, selon toute probabilité.

Et ce qui doit les faire réfléchir avant de consentir à cette taxe, même à titre de sacrifice à l'intérêt public, c'est que le montant de la taxe pendant quatre ans représentant à peine le sixième du total des sommes à dépenser pour arriver à la mise en exploitation de la ligne, ils voient en perspective on l'échec de l'entreprise ou la nécessité d'une nouvelle taxe plus forte que la première pour permettre à la compagnie de finir son chemin.

Qu'on remarque encore qu'il faut quatre années de taxe à un demi pour cent pour former deux millions et demi. Si la compagnie n'a que cette ressource, elle mettra donc quatre ans à effectuer des travaux partiels sur divers points, représentant seulement le cinquième ou le sixième de tous les travaux.

Ainsi, laissant de côté les nombreux et puissants arguments que nous avons fait valoir contre la taxe au point de vue de la constitutionnalité et de la justice du procédé, nous trouvons que l'entreprise offre, dans ses conditions actuelles, si peu de chances de réussite, que les contribuables, même les plus disposés à se montrer libéraux et à faire des sacrifices dans l'intérêt général, sont parfaitement fondés à repousser la taxe et à employer toute leur influence pour la faire rejeter par les électeurs.

Six chemises françaises pour $12 et six chemises extra fines pour $15, chez Victor Nippert. Que les messieurs se le disent.

Hier, nous avons remarqué que le bureau de Mr W. H. Barnett, courtier, rue St. Charles No 32, en face de l'Hôtel St. Charles, était plein de gens qui y étaient appelés par l'escompte libéral offert pour le payement des taxes et licences sur les warrants. Mr Barnett achète des warrants de premières mains sur le comptoir et naturellement il peut offrir de plus grande avantages que d'autres. Nous engageons les personnes qui n'ont pas encore payé leurs taxes ou leurs licences à aller le voir.

Achetez vos chapeaux au "Stonewall Jackson" coin Royale et St. Louis.

Grande vente de clôture de la saison, chez Dazeiger.

BEAUX MEUBLES A BON MARCHÉ—On trouve à la grande fabrique de Jos. E. Hubbard, coin Bienvenue et Franklin, d'excellents meubles de salon, de chambres à coucher et de salle à manger, à des prix d'une rare modicité. Allez les examiner.

DIFFICULTÉS ENTRE LA FRANCE, ET HAYTI.—On lit dans une correspondance de la Jamaïque du 9 mai :

Le gouvernement français a envoyé récemment à Port au Prince un commissaire, M. le Général Lamondie, pour demander le règlement de la dette haïtienne dont le paiement était négligé depuis longtemps, et pour obtenir la reconnaissance du dernier emprunt contracté à Paris. La répédition de cet emprunt ayant été confirmée, le commissaire est retourné en France et un vapeur de guerre est venu à la Jamaïque pour télégraphier le résultat de sa mission. On suppose que la division navale française va être envoyée à Haïti pour obtenir le règlement de cette juste demande.

Les directeurs de Port au Prince, pour la chambre des représentants, sont une cause d'agitation et d'inquiétude. Le général Salomon, l'aspirant noir à la présidence, est considéré comme un candidat redoutable.

NOMINATIONS PAR LE GOUVERNEUR.—G. F. Voorhies, assesseur pour la paroisse des Avoyelles ; E. E. Mahaffe, assesseur pour la paroisse de Lafourche ; W. J. Golf, magistre du juri de police pour la paroisse de Vermont ; J. J. Lautier, juge de paix du 5me arrondissement de la paroisse de Tangipahoa, en remplacement de George Fanning, démissionnaire.

Achetez vos chapeaux au "Stonewall Jackson" coin Royale et St. Louis.

Grande vente de clôture de la saison, chez Dazeiger.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CRESCENT.—Le 20me bilan annuel de cette compagnie présente des résultats complaisants, l'année ayant laissé une balance de $57,978 de bénéfices bruts. La direction a décrété de payer un dividende de 10 0/0 sur le capital et un dividende de 30 0/0 à ceux qui y ont droit.

Les dividendes sont payables à partir du 11 juin.

COMPAGNIE DES FACTEURS ET NÉGOCIANTS.—Nous publions dans une autre colonne le onzième bilan annuel de cette compagnie, qui constate le succès des opérations de l'année, car la compagnie a pu donner un intérêt annuel de 10 0/0 sur son capital de un million de dollars et distribuer en outre un dividende additionnel de 20 0/0 sur les primes nettes participantes des actionnaires.

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE, DE NEW YORK.—Le rapport annuel, qui paraît ce matin dans nos colonnes, montre l'âge, la solidité et l'administration conservatrice de cette ancienne compagnie qui existe depuis 35 ans, et met en lumière le fait qu'elle a pu en 1876 comme en 1875 augmenter le cercle de ses affaires. Ceux qui sont déjà membres de la compagnie sont heureux ; ceux qui ont à prendre une police d'assurance ne peuvent trouver dans le monde une meilleure compagnie.

Ceux qui ont été atteints par les faillites des autres compagnies n'ont pas à se demander s'ils doivent éprouver des inquiétudes à l'égard de celle-ci. Elle a acquis une position solide ; son revenu provient des placements exempts des réclamations qui sont échues. Les pertes par la mort ajoutées aux montants payés pour annuités sur la vie, les paiements dûs et les réassurances, sont inférieurs à l'intérêt des placements qui ont été faits pendant l'année.

Si une compagnie dans cette condition voulait liquider ses affaires, elle pourrait, en réduisant ses dépenses au minimum, faire face à toutes les polices expirées avec l'intérêt seul de ses placements.

Une assurance comme celle-ci est doublement sûre et nous ajouterons seulement : voyez le caractère de ses porteurs de police tels qu'ils sont représentés par un bureau local à la Nouvelle-Orléans. La stabilité est écrite également et sur son trono puissant et sur ses branches vigoureuses sur les deux bords de l'Atlantique.

LES PÊCHERIES DE TERRE-NEUVE.—Nous lisons dans le *Messager Franco-Américain* :

Nous apprenons que le croiseur de *La place* a quitté Cherbourg le 3 mai pour se rendre à Terre-Neuve. Il a pour mission, sous le commandement de M. le capitaine de vaisseau Galibar, de surveiller nos pêcheries. M. Galibar est, en outre, chargé de soutenir les revendications de la France contre les empiétements toujours croissants des Anglais sur nos possessions dans cette île.

Le duc de Penthièvre fait partie de l'état-major du *Laplace*.

—On mande de Baltimore, 17 mai :

Un journal de ce matin dit : "Suivant une dépêche particulière de Rome, reçue à Baltimore, le gouvernement Italien a l'intention d'établir un camp militaire composé de cent mille hommes, près de Bari, en vue d'une descente de troupes en Albanie. Tous les officiers en congé ont reçu l'ordre de rejoindre leurs régiments dans le plus bref délai."

Achetez vos chapeaux au "Stonewall Jackson" coin Royale et St. Louis.

Grande vente de clôture de la saison, chez Dazeiger.

—Il est question de former une deuxième division navale dans la Manche, ce qui constituerait une escadre de six vaisseaux cuirassés que l'on placerait sous les ordres de M. le vice-amiral Pothuau, ancien ministre de la marine.

Il reste en ce moment, dans les divers arsenaux maritimes, douze frégates et corvettes cuirassées en réserve, c'est-à-dire prêtes à prendre la mer en moins de quinze jours, si besoin était.

Nous apprenons, dit le *Moniteur de la Moselle*, que le conseil municipal de Thionville, convoqué à l'effet de délibérer sur l'emploi d'une somme de 10,000 marks, destinée à des décorations publiques à l'occasion de l'arrivée de l'Empereur d'Allemagne à cette ville, a exprimé un vote négatif.

UN DUEL A ROME.—On télégraphie de Rome :

Un duel à l'épée a eu lieu entre le député Pierantoni, gendre du ministre de la justice, et M. Albanese, écrivain du *Popolo*. Ce dernier a été sérieusement blessé au bras. M. Pierantoni, se trouvant offensé par quelques remarques du *Popolo*, avait frappé M. Albanese au visage, dans la salle des journalistes à la chambre des députés. Tous les membres de la presse ont envoyé une protestation au président de la chambre.

Achetez vos chapeaux au "Stonewall Jackson" coin Royale et St. Louis.

LES CONSULATS DU LUXEMBOURG.—Nous lisons dans le *Temps* :

M. Francis Berger, ancien commissaire au Centenaire du grand duché de Luxembourg, a été nommé par son gouvernement délégué aux Etats-Unis, avec l'objet d'y établir sur les points importants des consulats du duché. Il va aller probablement dans l'Ouest, où il compte établir des agents commerciaux à Chicago, et probablement en d'autres villes.

UNE RECETTE RECOMMANDÉE AUX GOURMETS.—Voici une recette qui va plonger dans la joie les amateurs de bon de la vigne. Il suffit d'enterrer les bouteilles qui le contiennent dans du coke pulvérisé, c'est à dire qu'il faut placer une couche de la poudre précédente par le pulvérisation du coke entre chaque rangée des bouteilles placées les unes au-dessus des autres.

Un employé se procédé en obtient, dans l'espace d'une année, du vin qui paraît vieux de dix ans.

—On lit dans les journaux de Paris :

Lundi.—Les médecins se sont réunis sur la place de l'Ecole de Médecine pour saluer la mémoire de Rokenpterry.

Mardi.—Les étudiants se sont réunis sur la place de la Sorbonne et ont conspué les élèves de l'Université catholique.

Mercredi.—Les étudiants se sont réunis dans le cour de l'Ecole de Médecine pour y afficher des manifestes du jour.

Jeudi.—Les étudiants se sont réunis sur le boulevard Saint-Germain.

Vendredi.—Les étudiants ont tous compris et se sont séparés en se donnant rendez-vous pour samedi place de la Sorbonne.

Ah oui quand ont-ils que les étudiants étudient ? C'est pour-être pendant les vacances.

Achetez vos chapeaux au "Stonewall Jackson" coin Royale et St. Louis.

Le sur l'affaire de la caserne N.... Du station de la vie :

—Mais ... ont les doigts dans le nez ... ce ... ont ...

FRANCE.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 4 mai.

L'Interpellation Lobbeau.

La journée, qui s'est terminée par l'apothéose de M. Jules Simon, peut se diviser en deux actes, séparés par un entr'acte [illegible] qui a tenté une dépêche.

Ce fut M. Gambetta qui a coupé le premier acte. Le chef de la majorité ne peut pas accepter le discours de M. Jules Simon. Si néanmoins qu'il soit un cabinet national, M. Gambetta tient ayant tenu à sa popularité, à sa position, à son discours. Aussi va-t-il reprendre avec force les théories trop catholiques de M. Simon et l'inviter à réprimer énergiquement les intrigues du clergé romain.

M. Gambetta ne veut pas attaquer la religion, et précisément seulement démasquer ceux qui, sous le manteau de la religion, font de la politique et de la haute politique.

Partout on trouve cette influence cléricale. Jusque dans le Sénat.

L'orateur démontre que l'épiscopat français obéit au Saint Siège et prend son mot d'ordre à Rome. Le cléricalisme romain a fini par envahir toutes les branches de l'éducation.

L'esprit clérical a débuté par la révocation moderne d'une phrase en miteil ; il a couvert de ces vêtements les libertés [illegible] ; il a commandé par l'enseignement des petits et des humbles, et il est arrivé à l'enseignement supérieur et à la collation des grades.

Pour juger de l'audace des prétentions ultramontaines, il suffit de se reporter au bref par lequel le Pape institue le chancelier de la Faculté catholique de Lille. La liberté de l'enseignement supérieur y est présentée comme une restitution partielle. C'est dire en propre et pleine puissance que le Pape confirme l'institution de notre Faculté et prétend y nommer à perpétuité un représentant du Saint-Siège, ayant le pouvoir de créer et d'imposer les docteurs, et, prévoyant la résistance possible de l'autorité civile, en décerne une sorte d'anathème contre ceux qui oseraient s'opposer à la volonté pontificale. (Rires à gauche.)

On est à se demander si ce n'est pas aujourd'hui l'Etat qui est dans l'Eglise.

Ces paroles, vivement applaudies à gauche, soulèvent peu de ramsara à droite.

M. Gambetta aborde ensuite le terrain des provocations contre l'Italie :

En vérité, il y a de quoi alarmer, je ne dis pas des politiques, mais des pacifistes, quand on pense que c'est au moment où l'Europe est travaillée par des bruits sourds de conflits, que, sur un signe parti de Rome, on a enlevé une compagnie de Rome à Pontécorvo, une compagnie diplomatique à Pontécorvo. (Très bien ! très bien ! à gauche.)

On vient dire à la France de rompre avec la révolution italienne, en somme le chef du pouvoir exécutif de désavoir contre ce peuple qui n'a fait que de reconquérir la légitime possession de son pays (Applaudissements à gauche et au centre), qu'il n'y a rien de commun entre son pouvoir et cette révolution triomphante.

Je sais bien qu'il ne dépend pas d'un ministre ou d'un ministre de changer les sympathies que l'immense qui a conquis sa gloire sur le champ de bataille de Magenta doit nourrir pour le peuple italien. (Applaudissements répétés à gauche et au centre.)

Mais il est intolérable d'entendre dire qu'une députation de électeurs a été demander au ministre des affaires étrangères de donner des explications de voir un évêque, c'est-à-dire un fonctionnaire, oublier à ce point de son rôle qu'il vienne dire que le pays qui a renversé une compagnie diplomatique en faveur du pape, "qui n'est pas libre."

Les compagnies diplomatiques ! On sait où elles mènent, quand elles sont maintenues et qu'on a l'Europe contre soi. (Applaudissements répétés à gauche.)

Il faudrait, ajoute M. Gambetta, réprimer les menées du clergé et l'obliger à se soumettre aux règles du Concordat. Le pape lui-même les a acceptées.

Cette preuve a été faite, il y a dix ou douze ans, dans un grand débat devant le Sénat de l'Empire.

Un discours mémorable fut prononcé par un homme éminent qui avait un cœur de patriote dans une âme de catholique, chose rare (Bruit à droite) ; mais aujourd'hui, mais le verre de l'épiscopat humanité, cherches et est Mgr Darboy !

M. Paul de Cassagnac se lève : "Vous l'avez tué ! s'écrie-t-il.

Une immense rumeur éclère à gauche. M. Gambetta hausse les épaules et se retourne vers M. de Cassagnac qui persiste dans le bruit. M. Gambetta ne répond pas ; il prend une attitude méditative et se renverse contre la tribune du président. M. Grévy parvient à rétablir le silence :

M. le président—Je n'ai pas besoin de faire remarquer la gravité et la flagrance de l'imputation que vient de se permettre M. Paul de Cassagnac. Je le rappelle à l'ordre. (Très bien ! très bien ! à gauche.)

M. Paul de Cassagnac—M. Gambetta avait dit qu'on ne pouvait pas être à la fois catholique et patriote.

M. le président—Si M. Gambetta s'est permis à l'égard de ses adversaires cette imputation, il a eu tort.

M. Gambetta—Je demandais : Où est aujourd'hui Mgr Darboy ? On m'a répondu : "Vous l'avez assassiné." La valeur de cette interruption n'échappera à personne, je n'ajoute rien à mon discours. (Rires d'approbation à gauche.)

Après ce léger incident, le discours de M. Gambetta ne contient plus que des [illegible]. L'auteur lance encore quelques [illegible] contre les membres de clergé catholique qui veut plus Romains que Français, et il conclut par ce mot de Renan, M. Peyrat : "Le cléricalisme c'est l'ennemi !"

Puis il prend ses papiers d'une main [illegible] et descend de la tribune. Au bas de l'escalier, cinquante amis l'attendent qui le prennent dans leurs bras et se livrent à toutes les démonstrations d'une folle joie. On l'embrasse, on se le passe de main en main, on lui pousse le front, on l'étreint, on l'étouffe.

Pendant ce temps la séance est suspendue. C'est pour tenir conseil. La gauche est visiblement embarrassée de ce qu'elle vient de faire. Elle a applaudi Gambetta, elle a donc blâmé M. Jules Simon et cependant elle ne veut pas le renverser. Il faut que M. Simon réponde de façon à sauver les Gambetta et la majorité, sans se déshonorer aux yeux de ceux qui ont lu son discours d'hier.

La lutte est vive. L'hémicycle qui enveloppe la tribune est rempli de députés qui se consultent et qui délèrent. M. Jules Simon change quatre fois de place en dix minutes ; on l'encourage, on le raidit, on le provoque, on le gourmande, on [illegible] ; on le [illegible] ; on le [illegible] ; on le